

La couverture médiatique du crime organisé : peur et consensus

Judith DUBOIS

*Professeure
de communication
Université du Québec
à Montréal*

Le 13 septembre 2000, le journaliste du *Journal de Montréal* Michel Auger, spécialiste du crime organisé, est victime d'un attentat perpétré par un tueur présumément à la solde du groupe de motards Hells Angels. Six mois plus tard, une coalition de corps policiers procède à une opération d'envergure (« L'Opération printemps 2001 ») qui mène à l'arrestation de 142 motards. Puis en avril 2001, le gouvernement canadien dépose un projet de loi modifiant le Code criminel afin de rendre la loi antigang beaucoup plus sévère. Les modifications contenues dans le projet de loi C-24 donnent des pouvoirs accrus aux forces de l'ordre pour combattre le crime organisé et faciliter la condamnation de motards criminels.

Le journaliste, qui a survécu à ses blessures, affirme que la couverture médiatique de son attentat a eu un impact sur l'opinion publique qui s'est liguée contre les motards et que « sans cette attention médiatique, la loi antigang fédérale qui a été votée récemment n'aurait pas été la même »¹. D'autres journalistes qui ont écrit sur cette question abondent dans le même sens. Dans la revue *L'Actualité* par exemple, Paule Beaugrand-Champagne mentionne que l'attentat contre le journaliste Michel Auger a éveillé la population face aux dangers que représentent les bandes de motards criminalisés. Elle affirme que ce journaliste est devenu « le symbole d'un ras-le-bol populaire contre une guerre de motards qui a fait en six ans une vingtaine de victimes innocentes. Comme si un gros "C'est assez !" s'était fait entendre dans tous les

coins du Québec. »² La journaliste Paule Beaugrand-Champagne précise qu'à la suite de l'attentat, les médias et journaux se sont mis à donner de plus en plus d'information sur la guerre des rues dans laquelle les motards criminalisés seraient impliqués. Dans le quotidien *Le Devoir*, l'éditorialiste Paule des Rivières explique que si la mort d'un enfant de 11 ans en 1995 a été décisive dans l'opinion publique comme dans la détermination des autorités à agir, c'est finalement l'attentat contre le journaliste Michel Auger qui a convaincu les autorités d'octroyer les ressources nécessaires à la lutte contre le crime organisé parce qu'en raison de la grande couverture médiatique qu'il reçut, cet événement étala au grand jour une certaine incurie policière³.

Il semble donc bien que la couverture médiatique de cet attentat ait influencé l'opinion publique, entraînant conséquemment l'adoption de mesures coercitives plus rigoureuses. Peut-on dès lors affirmer que la couverture médiatique du crime organisé a toujours un impact sur l'opinion publique et sur les décisions des autorités ? Si cette hypothèse était juste, les médias auraient un pouvoir énorme étant donné l'importance de la couverture médiatique du crime organisé au Canada⁴.

Compte tenu de la diversité des activités reliées au crime organisé⁵ et des critères de sélection des nouvelles appliqués par les médias, nous ne croyons pas que tous les événements liés à des organisations criminelles puissent avoir le même effet. À notre avis, de tous les événements relatifs au crime organisé, ceux qui impliquent de la violence sont a priori les plus susceptibles d'avoir un impact parce qu'ils sont davantage couverts par les médias et parce qu'ils peuvent créer un sentiment de peur faisant en sorte que le public réclame l'intervention des autorités.

La *Cultivation analysis*⁶, développée par le chercheur américain George Gerbner à partir de la fin des années 1960, pourrait servir en partie à expliquer ce processus. Selon cette théorie, la télévision présente systématiquement une vision stéréotypée, déformée et très sélective de la réalité. Ainsi, les gens qui regardent beaucoup la télévision adopteraient une vision plus divergente de la réalité, une vision qui s'éloigne du portrait véritable de la société et qui se rapproche de l'image du monde tel que présenté par la télévision : « *The resulting research has two main thrusts : one directed to testing the assumption about the consistency (and distortion) of the television "message system", the other designed to test, by way of survey analysis, a variety of public beliefs about social reality, especially ones which can be tested against empirical indicators. The core of the ensuing analysis is the comparison between beliefs about reality and actual reality, taking account of varying degrees of habitual exposure to television* » (McQuail, 2000, p.465).

La pertinence de la théorie de la *Cultivation* pour tenter d'expliquer le processus qui peut mener à l'adoption de mesures pour lutter contre le crime organisé vient du fait que les recherches réalisées par Gerbner et ses collègues ont beaucoup porté sur des questions liées à la violence et au crime. D'un côté, on s'est intéressé à la façon dont la télévision présente les crimes, leur fréquence et les risques qui y sont liés et d'autre part, à la perception et l'attitude du public face au crime. Cette perception d'un monde « méchant et dangereux » (Signorielli, 1990) provoquerait dans la plupart des sous-groupes qui regardent davantage la télévision un sens du danger et un sentiment de vulnérabilité qui les conduirait à réclamer l'application de mesures d'intervention rigoureuses contre le crime : « *Ritualized displays of any violence (such as in crime and disaster news, as well as in mass-produced drama) may cultivate exaggerated assumptions about the extent of threat and danger in the world and lead to demands for protection. What is the net result ? A heightened sense of risk and insecurity (different for groups of varying power) is more likely to increase acquiescence to and dependance upon established authority, and to legitimize its use of force, than it is to threaten the social order through occasional non-legitimized imitations* » (Gerbner et Gross, 1976, pp.193-194).

Pour vérifier les explications que nous offre la théorie de la *Cultivation*, considérée comme une approche dominante dans l'étude des impacts des médias de masse (Signorielli et Morgan, 1990), nous avons cru bon consulter d'autres études qui font spécifiquement référence à l'information (plutôt qu'à l'ensemble de la programmation télévisuelle) et qui s'intéressent également à la presse écrite (plutôt qu'uniquement à la télévision). Pour compléter ces références théoriques, nous avons interviewé des journalistes qui ont couvert des événements liés au crime organisé, soit à titre de reporter aux faits divers (sur le terrain), de reporter judiciaire (au Palais de justice) ou de journaliste d'enquête. Nous croyons que le témoignage de journalistes spécialisés peut aider à mieux comprendre le processus de sélection des nouvelles portant spécifiquement sur le crime organisé et permettre, plus globalement, d'enrichir la réflexion liée à notre problématique.

Couverture médiatique et perception de la « réalité »

D'abord, les journalistes interrogés affirment que la couverture médiatique du crime organisé influence très certainement l'opinion publique. Ils considèrent que le fait de diffuser de l'information concernant des événements relatifs au crime organisé fait en sorte que les gens prennent connaissance des faits et se forment ensuite une opinion

de la situation. Le journaliste du Saguenay, par exemple, affirme qu'en général au Québec, les gens demandent à être informés correctement, puis ils se font une idée à partir de cette information.

De son côté, la journaliste de *Radio-Canada* dit ne pas savoir jusqu'à quel point les médias d'information influencent l'opinion publique, mais qu'à tout le moins, ils la nourrissent et lui permettent de se faire une idée : « On a tellement multiplié les reportages là-dessus depuis quelques années et on en a tellement dit, je trouve qu'on a démonté les rouages de ces organisations-là. On voit comment elles fonctionnent. S'il y a quelque chose que l'on veut savoir, on le sait. Alors je pense que les gens qui ont pris la peine de lire les papiers très détaillés, des comptes-rendus de certaines procédures en cours ou des analyses d'André Cédilot ou de Michel Auger ont sûrement une idée assez fidèle grâce à ce qu'ils ont lu. Je ne sais pas si on les influence, mais on leur jette beaucoup de nourriture. »⁸

D'après le journaliste du quotidien *The Gazette*, le fait d'être informé permet au public de prendre conscience de certains problèmes dans la société et de réclamer l'intervention des politiciens : « *I think they realize that organized crime will always be part of the landscape. But what they worry about is that it will become too dominant and that's why, let's say the Hells Angels, are such a serious problem in our community. That is why people demand that the government does something about it and the laws be strengthened and the laws be changed. But without us telling them this is what is happening out there, people won't know what the situation is and won't know what to support when their politicians come to him and say "we need another 50 million dollars to spend on this or we need to change the laws to strengthen anti-gang laws" and stuff like that.* »⁹

Néanmoins, les journalistes interrogés ne croient pas que le traitement médiatique en tant que tel ait une influence sur l'opinion publique étant donné que ces événements seraient, en général, rapportés de façon juste et équilibrée. À leur avis, c'est donc le simple fait d'être mis au courant des événements qui fait toute la différence pour le public. Ainsi, plus les gens ont accès à une couverture journalistique juste et approfondie du crime organisé, plus leurs connaissances du sujet se rapprocheront de la « réalité ». Si le raisonnement des journalistes interrogés conduit à la même conclusion que celle avancée par la théorie de la *Cultivation*, c'est-à-dire au fait que le public réclamera davantage l'intervention des autorités, nous remarquons cependant que le point de vue de nos répondants est totalement différent en ce qui concerne la vision de la réalité présentée par les médias, qui serait « juste », selon les journalistes et « déformée », selon la théorie. Étant donné que les théoriciens de la *Cultivation analysis* se sont surtout intéressés à l'ensemble

de la programmation télévisuelle, nous pourrions penser que leur constat d'une réalité déformée concerne davantage les contenus de fiction plutôt que les émissions d'information.

Or, si on se fie à certaines études portant sur la couverture journalistique de la criminalité, les événements que les médias choisissent de rapporter ne seraient pas nécessairement ceux qui, dans les faits, sont les plus importants en termes de fréquence, de tendance ou de représentativité des criminels impliqués. Le fait de privilégier la couverture de certains types de crimes pourrait ainsi influencer l'opinion publique face à la criminalité, du moins en ce qui a trait à la perception de l'importance relative de certains types de crimes. Par exemple, les chercheurs Sheley et Ashkins (1981) ont effectué une étude à partir des sept indices (*index*) de criminalité définis par le FBI. Ils ont comparé les tendances (*trends*) rapportées par la police, les journaux et la télévision, et ont vérifié l'image publique de ces tendances. Ces chercheurs ont constaté que les tendances présentées par les médias ne rejoignent généralement pas les statistiques compilées par la police. La distribution relative des crimes à la télévision serait encore plus éloignée des statistiques policières que celle présentée dans les journaux. Même si ces chercheurs n'affirment pas que la télévision ait un impact majeur sur la perception du public face à la criminalité, ils précisent néanmoins qu'en ce qui concerne la distribution relative des crimes rapportés, la perception de l'opinion publique se rapproche davantage de la présentation des médias que celle de la police.

Le fait que les médias privilégient la couverture de certains types de crimes serait d'ailleurs une des causes qui expliqueraient pourquoi, malgré un taux de criminalité relativement bas en Irlande, les Irlandais auraient l'impression de vivre une crise de la criminalité. D'après O'Connell (1999), la mauvaise perception du public serait due à une image du crime déformée par les médias. Son étude, réalisée à partir d'articles publiés dans des journaux irlandais, soutient que les médias influencent la présentation du crime de quatre façons : 1. en rapportant plus fréquemment les crimes extrêmes ou atypiques ; 2. en accordant beaucoup de place aux crimes extrêmes ; 3. en choisissant davantage des crimes comportant des victimes vulnérables et criminels invulnérables ; 4. en rapportant de façon pessimiste tout ce qui a trait au système de justice.

Sélection des événements et intérêt du public

Si les journalistes interrogés maintiennent qu'en ce qui concerne le crime organisé, les médias, en général, rapportent simplement les faits, ils confirment cependant que certains sujets sont privilégiés par rapport à d'autres. Cette sélection s'effectuerait en réponse à l'intérêt du public. On assisterait donc à une forme de consensus entre les médias et l'opinion publique sur la place que doit occuper le crime organisé dans les informations diffusées par les médias, processus inhérent au concept d'*agenda-setting* : « *There are agenda-setting effects of news coverage, but these effects do not inevitably flow from news coverage. The public and the news media are joint participants in the agenda-setting process* » (Mc Combs, 1997, p.437).

Ainsi, même si l'importance des événements liés au crime organisé ne semble pas la même d'un endroit à l'autre (les journalistes de Calgary et de Halifax ont indiqué qu'il n'y en avait pas beaucoup, selon eux, dans leur province), les journalistes interrogés ont affirmé qu'il s'agissait d'un sujet intéressant pour les médias, d'abord et avant tout parce que le public s'y intéresse. Par exemple, la journaliste de Radio-Canada estime que la question des motards est devenue un enjeu national, traité beaucoup plus largement qu'avant. Elle affirme qu'auparavant, le Téléjournal était un petit peu « *dédaigneux* » face à ce genre de sujet parce que l'on associait tous les procès aux faits divers, secteur « *un peu salissant* ». La journaliste affirme que cette attitude a changé depuis le début des procès de motards à l'automne 2001 : « *L'opinion publique veut des condamnations, ça intéresse les gens. Alors je sens que cela a un petit peu changé la façon de voir les nouvelles et particulièrement au Téléjournal.* »¹⁰

De son côté, le journaliste du Saguenay explique que dans sa région, les gens sont préoccupés par les problèmes de drogue chez les jeunes. Il affirme que le public se sent directement concerné par les activités criminelles des groupes liés au trafic de stupéfiants et que par conséquent, les médias ont le réflexe de s'y intéresser : « *Il arrive que des gens nous contactent parce que leurs enfants sont pris dans des problèmes de drogue, des problèmes de vol parce qu'il faut qu'ils volent pour payer leurs dettes et s'ils ne paient pas leurs dettes, ils ont peur des vendeurs de drogue, des choses comme cela. C'est sûr que le public est intéressé par le sujet (...) Et c'est vraiment un réflexe humain [de la part des médias] parce qu'on sait comment ça se passe, on le sait qu'ils vendent du PCP dans les cours d'écoles secondaires, on sait tout ça, mais quand les policiers arrivent avec la preuve... c'est clair que ça nous intéresse et on s'organise pour faire des liens entre ces gens-là et les conséquences des actions qu'ils posent.* »¹¹

L'ensemble des répondants conviennent que tous les sujets liés au crime organisé ne représentent nécessairement un grand intérêt pour le public, sauf ceux qui sont susceptibles de toucher davantage les gens. Et de tous les sujets susceptibles de toucher les gens, les crimes contre la personne semblent occuper le premier rang. La journaliste de Halifax précise d'ailleurs qu'entre une saisie de drogue et un meurtre, le crime commis envers une personne intéressera davantage les gens (et les médias) : « *I think that when it is a violent crime, when someone is shot and it's linked to, or could be linked to any form of organized crime, a crime family or bikers, or well known criminals, that heightens people's awareness (...) I don't believe that there is an editorial slant where "it's just marijuana". I think it ends up on the page A3 and A5, which is still decent play, but it is not page A1. When it comes to killing someone, that is a definite crime against the person and I think that's why it gets the play. Because that whole fear of "what if they get the wrong person?" If there is a specific target, what if they get the wrong person? But when it comes to drugs, I think people believe "If I'm not involved in this, I have nothing to worry about. It's not a big deal. Or if I don't know someone addicted to drugs because of importation and trafficking that may be related to organized crime, it doesn't affect me. It's OK".* »¹²

Le journaliste de Calgary croit quant à lui que l'aspect spectaculaire de certains événements relatifs au crime organisé représente aussi un critère d'intérêt pour le public. En comparaison, des sujets tels que les crimes économiques seraient beaucoup moins attrayants : « *Well, one time, the police had seized 70 different guns and bombs, and they made those things available so we could have a big picture on our front page. It was a room full of guns and stuff, and all those things made it most interesting because it was murder, guns and bombs. I think, if the question was organized crime linked to high finance and just managing deals, I don't think that it would have such an appeal.* »¹³

Ainsi, même si les journalistes considèrent que les médias n'exagèrent pas les risques pour la population, ils conviennent que les médias accordent beaucoup d'importance aux crimes violents, spectaculaires ou impliquant des victimes vulnérables. Ils privilégient, en général, les sujets susceptibles de toucher les gens.

Crimes violents, peur et politiques d'intervention

Que les médias en soient responsables ou non, la mise au jour de crimes violents perpétrés dans le public semble affecter la perception du risque face au crime pour la population. Les journalistes interviewés ont ainsi dit ne pas savoir vraiment si les médias avaient une influence

directe sur le sentiment de peur ou d'insécurité du public face au crime organisé. Tous conviennent cependant du fait que la mort de victimes innocentes préoccupe l'opinion publique et que depuis 1995, le grand nombre d'événements violents impliquant des victimes innocentes qui se sont produits au Québec ont pu avoir un impact sur le sentiment d'insécurité des gens. Les journalistes interviewés croient donc que si des gens ont peur, c'est en raison des événements eux-mêmes, comme l'explique la journaliste de Radio-Canada : « Je pense que ce sont les événements qui surviennent ponctuellement qui alimentent la crainte, c'est-à-dire le jeune M-A.C. qui se fait tuer à la porte d'une discothèque, l'attentat contre Michel Auger, évidemment le cas du petit D.D. dont on a beaucoup parlé, l'autre qui s'est fait battre à Terrebonne parce qu'il ne voulait pas que les motards prennent le contrôle de son bar. Ça, ça nous touche tous (...) On entend souvent : "qu'ils se fassent sauter entre eux, qu'ils s'éliminent, ça me touche pas, ça me dérange pas ". Mais quand ça touche des gens complètement innocents qui n'ont strictement rien à voir, cela alimente la crainte. »¹⁴

Ce sentiment de peur de la part du public serait déterminant dans la réclamation de politiques pour contrer la criminalité. D'après Nancy Signorielli, qui s'est grandement investie dans les recherches sur la *cultivation analysis*, ce sentiment peut même mener à un appui de la répression : « *Fearful people are more dependant, more easily manipulated and controlled, more susceptible to deceptively simple, strong, tough measures and hard-line postures – both political and religious. They may accept and even welcome repression if it promises to relieve their insecurities and other anxieties* » (Signorielli, 1990, p.102).

D'autres études confirment qu'il y aurait un lien entre la façon dont les crimes sont présentés par les médias, le sentiment de peur et les préférences du public face à des politiques envers la criminalité. Par exemple, un chercheur de l'Université de Birmingham (Kemshall 1997) a constaté que la tuerie de Dunblane¹⁵ avait haussé la perception du risque face à la criminalité et ce, tant de la part du public que des médias eux-mêmes. Le chercheur a étudié la façon dont les risques et le danger sont perçus, l'exagération possible de cette perception, l'influence que cette exagération peut avoir sur les débats concernant les risques pour la population et l'effet que cela peut avoir sur la formulation et la mise en place de politiques visant à contrer le crime.

Le sentiment de peur lié à la couverture d'événements criminels par les médias aurait également une influence quant au type de politiques d'intervention contre le crime souhaitées par le public. D'après Sotirovic (2001), l'usage que font les gens des médias joue un rôle dans la relation entre leurs connaissances des événements et la façon dont ils en sont

affectés. Cette relation influencerait la préférence des citoyens pour deux types de politiques envers le crime : punitive ou préventive. Sotirovic affirme que la préférence pour des politiques préventives requiert un processus de réflexion complexe alors que la préférence pour des politiques punitives serait directement liée à un sentiment de peur. Or, ces deux processus interviennent dans les usages que les gens font des médias. L'usage de médias plus complexes entraînerait des réflexions plus complexes par rapport au crime, alors que l'exposition à des émissions d'information-spectacle et des magazines d'information télévisée serait liée à de bas niveaux de complexité. L'auteure affirme que les bulletins de nouvelles locales axés sur le crime et la violence sont exclusivement liés à la peur du crime.

Dans la mesure où les gens choisissent les médias et les contenus auxquels ils sont exposés, on ne peut affirmer que les médias soient directement ou exclusivement responsables des préférences quant au type de politiques pour contrer le crime que peuvent réclamer les citoyens. Cependant, on remarque une importante disproportion entre les contenus requérant un processus de réflexion plus complexe présentés dans les médias par rapport à ceux qui sont liés à la peur du crime. L'étude de Thompson, Young et Burns (2000), par exemple, a démontré que les articles qui font le compte rendu d'événements criminels sont beaucoup plus nombreux que les articles demandant davantage de réflexion sur ce sujet. L'étude réalisée au Texas portait sur 4 445 articles relatifs aux crimes de gangs. D'après les auteurs, le nombre d'articles portant sur les crimes des gangs dépassait largement le nombre d'articles décrivant les différentes réponses de la communauté face à ces crimes. Les articles portant sur les résultats d'études scientifiques sur les gangs étaient les moins nombreux.

Plus près de nous, une analyse de contenu d'articles sur la criminalité publiés dans le quotidien *The Citizen* d'Ottawa en 1984 et 1985 arrive aux mêmes conclusions : « *Cinq cents articles relatifs à la criminalité, tirés d'un journal canadien à grand tirage pendant une période de deux mois ont été retenus pour cette étude. Plus de 90% d'entre eux consistaient en des rapports factuels de situations criminelles ; seulement quelques-uns parmi les autres s'engageaient dans une analyse des problèmes généraux reliés à la criminalité, à ses causes et aux remèdes qu'on pourrait y apporter* » (Gabor et Weimann, 1987, p.94).

En ce qui concerne le crime organisé en tant que tel, il n'existe pas d'analyse de contenu pouvant nous permettre d'évaluer la proportion d'articles ou de reportages factuels diffusés au Canada par rapport aux articles plus analytiques. Cependant, les journalistes interrogés

mentionnent que les nombreuses analyses portant sur les bandes de motards criminalisés ont contribué à faire prendre conscience aux gens de la gravité des problèmes causés par les activités criminelles de ces groupes. Cette prise de conscience aurait poussé la population à réclamer l'adoption de mesures plus sévères pour contrer le crime organisé. Est-ce possible que dans certains cas, comme celui qui concerne les événements liés au motards criminalisés, les analyses publiées dans les médias puissent mener la population à réclamer l'adoption de politiques punitives ? Nous assisterions alors à un consensus entre les citoyens qui consomment des contenus plus factuels, qui ont peur et qui réclament des mesures punitives et ceux qui sont exposés à des contenus plus complexes, réfléchissent davantage et réclameraient malgré tout des dispositions légales plus sévères. Dans ce cas, un tel consensus pourrait jouer un rôle déterminant dans la mise en place de politiques de lutte contre certains groupes criminels.

Conclusion

Nous croyons que la couverture médiatique du crime organisé peut avoir un impact important sur l'opinion publique et influencer les décisions des autorités politiques et judiciaires. Mais pour que ce processus fonctionne, il faut que les événements liés à ces activités représentent un intérêt à la fois pour les médias et le public. Le caractère violent, spectaculaire ou « touchant » (lorsqu'il implique des victimes vulnérables) de ces événements influence à la fois la forme que prendra la couverture médiatique et la perception du public quant au potentiel de risque que présentent ces activités criminelles pour sa sécurité. Lorsque le climat de peur atteint un certain niveau à la suite d'un événement déclencheur, une couverture médiatique analytique et factuelle permet de sceller le consensus déjà amorcé entre les médias et l'opinion publique et de l'étendre au pouvoir politique ■

Notes

1. DUFOUR V. (2001), « Michel Auger : des mots pour guérir les maux », *Le 30*, sept. 01, p.12
2. BEAUGRAND-CHAMPAGNE P. (2002), « Les victimes contre-attaquent », *L'Actualité*, 01/01/02, p.31
3. DES RIVIÈRES P. (2002), « Des bons gars, vraiment ? », *Le Devoir*, 15/01/02, p. A6.

4. On estime, par exemple, à plus de 27 000 le nombre d'articles faisant référence au crime organisé, publiés dans 15 quotidiens et magazines canadiens sur une période de six ans (Beare & Ronderos, 2001).
5. Les activités reliées au crime organisé concernent aussi bien le trafic ou la production de drogues illicites que les crimes environnementaux, la contrebande, les crimes économiques, le passage clandestin d'immigrants, la contrefaçon, le vol de véhicules automobiles et le blanchiment d'argent (Porteous, 1998, p.12).
6. Le terme *cultivation* a été défini par Gerbner en 1969 dans son article : « Towards "Cultural Indicators" : The analysis of Mass Mediated Public Message Systems », *AV Communication Review* 17, pp.137-148. Tout comme l'a expliqué l'auteur Judith Lazar dans son ouvrage *Sociologie de la communication de masse* (1991, p.156), nous considérons que le mot « *cultivation* » tel que Gerbner le conçoit est intraduisible en français.
7. Nous avons effectué des entrevues de fond avec cinq journalistes travaillant pour des médias : écrits (quotidiens) et télévisés ; anglophones et francophones ; en région et dans les grands centres. Les médias sélectionnés sont : *Le Quotidien* (Saguenay) ; Radio-Canada (Montréal) ; *The Gazette* (Montréal) ; *Calgary Sun* (Calgary) ; *Chronicle Herald* (Halifax). Les entrevues ont été effectuées par téléphone en mars 2002. Cette démarche a été effectuée dans le cadre d'un projet de recherche subventionné par la Sous-direction de la recherche et de l'évaluation de la Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones de la Gendarmerie royale du Canada. Le rapport intitulé *La couverture médiatique du crime organisé – Impact sur l'opinion publique ?* est disponible sur Internet : www.rcmp-grc.gc.ca/pdfs/media_f.pdf
8. DUBOIS J. (2002), *La couverture médiatique du crime organisé – Impact sur l'opinion publique ?*, Gendarmerie royale du Canada, www.rcmp-grc.gc.ca/pdfs/media_f.pdf, p.19
9. *Ibid*, p.20
10. *Ibid* p.16
11. *Ibid* p.17
12. *Ibid* p.17
13. *Ibid* p.18
14. *Ibid* p.22
15. La « tuerie de Dunblane » fait référence au meurtre, par un tueur fou, de 16 enfants et de leur institutrice dans une école primaire de Dunblane en Écosse le 13 mars 1996.

Bibliographie

- BEARE M. & RONDEROS J. (2001), *Exploratory Review of Media Coverage on Organized Crime in Canada : 1995-2000*, Ministère de la Justice (Canada), mars 01.
- BEAUGRAND-CHAMPAGNE P. (2002), « Les victimes contre-attaquent », *L'Actualité*, 01/01/02.
- DES RIVIÈRES P. (2002), « Des bons gars, vraiment ? », *Le Devoir*, 15/01/02.

LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DU CRIME ORGANISÉ : PEUR ET CONSENSUS

- DUBOIS J. (2002), *La couverture médiatique du crime organisé – Impact sur l’opinion publique?*, Gendarmerie royale du Canada, www.rcmp-grc.gc.ca/pdfs/media_f.pdf
- GABOR T. & WEIMANN G. (1987), « La couverture du crime par la presse : un portrait fidèle ou déformé », *Criminologie*, vol.20, n°1, pp.79-98.
- GERBNER G. (1969), « Towards “Cultural Indicators” : The analysis of Mass Mediated Public Message Systems », *AV Communication Review*, n°17, pp.137-148.
- GERBNER G. & GROSS, L. (1976), « Living with television : The Violence Profile », *Journal of Communication*, n°26, pp.173-199.
- KEMSHALL H. (1997), « Sleep Safely : Crime Risks May Be Smaller Than You Think », *Social Policy And Administration*, vol.31, n°3, pp. 247-259.
- LAZAR J. (1991), *Sociologie de la communication de masse*, Paris, Armand Colin.
- McCOMBS M. (1997), « Building Consensus : The News Media’s Agenda-Setting Roles », *Political Communication*, n°14, pp. 433-443.
- McQUAIL Denis (2000), *Mass Communication Theory* (4th Edition), London, Sage Publications.
- O’CONNELL M. (1999), « Is Irish Public Opinion Towards Crime Distorted By Media Bias ? », *European Journal of Communication*, vol.14, n°2, pp.191-212.
- PORTEOUS S. (1998), *Étude d’impact du crime organisé*, ministère des Travaux publics et services gouvernementaux Canada, Internet : www.sgc.gc.ca.
- SHELEY J. & ASHKINS, C. (1981), « Crime, Crime News, and Crime Views », *Public Opinion Quarterly*, n°45, pp. 492-506.
- SIGNORIELLI N. & MORGAN M. (1990), *Cultivation analysis. New directions in Media Effects Research*, Newbury Park, Sage Publications.
- SIGNORIELLI N. (1990), « Television’s Mean and Dangerous World : A Continuation of the Cultural Indicators Perspective », in *Cultivation analysis. New directions in Media Effects Research*, édité par N. Signorielli et M. Morgan, pp. 85-106, Newbury Park, Sage Publications.
- SOTIROVIC M. (2001), « Affective and Cognitive Processes As Mediators of Media Influences On Crime-Policy Preferences », *Mass Communication and Society*, vol.4, n°3, pp. 311-329.
- THOMPSON C., YOUNG R. & R. BURNS (2000), « Representing Gangs In the News : Media Constructions of Criminal Gangs », *Sociological Spectrum*, vol.20, n°4, pp.409-432.